ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 45498

Texte de la question

M. Henri Cuq souhaite appeler l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les diverses enquetes annuelles auxquelles doivent repondre les entreprises. Ainsi, pour satisfaire aux demandes de l'INSEE, un chef d'entreprise est tenu de consacrer plusieurs journees pour remplir les questionnaires transmis par cet organisme. De plus, conformement a la loi du 7 juin 1951, sur l'obligation, la coordination et le secret en matiere de statistiques, une amende administrative peut leur etre infligee en cas de non-reponse. Cette procedure est particulierement difficile a comprendre pour les chefs d'entreprise du secteur du batiment qui connaissent des problemes economiques importants ; de ce fait, la seule enquete annuelle d'entreprise de l'INSEE, « secteur construction », necessite deux jours de travail, deux jours qui pourraient etre consacres a la recherche de marches. Dans le contexte actuel de simplification des formulaires, des demarches, le Gouvernement affirme tres justement que c'est a l'administration de gerer sa complexite et non aux citoyens de s'y plier. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui preciser s'il envisage des mesures pour alleger ces « devoirs statistiques » d'entreprise.

Texte de la réponse

La simplification administrative est une des priorites du Gouvernement, tant pour ameliorer la vie quotidienne des citoyens et des entreprises que dans le cadre du dossier ambitieux de la reforme de l'Etat. La charte legislative des droits de l'entreprise, annoncee par le Premier ministre dans le cadre du plan PME pour la France, est une reponse a la reduction du nombre des enquetes statistiques. Un des droits simples qui pourrait etre contenu dans cette charte est le suivant : une entreprise ne devrait plus avoir a fournir a une administration une information qu'elle aurait deja donnee a une autre administration, au cours d'une periode a definir. En consequence, les services gestionnaires des enquetes devraient se procurer les donnees aupres des autres administrations et ne plus interroger systematiquement les chefs d'entreprise. Neanmoins, le pilotage de la politique macroeconomique par l'Etat suppose la collecte d'informations fiables et nombreuses dont une partie importante ne peut provenir que des chefs d'entreprise. Conscient de la charge que cela represente pour les entreprises, le Conseil national de la statistique incite les administrations a accroitre leurs efforts, en particulier par la coordination d'echantillons des differentes enquetes et par la simplification des questionnaires. Par ailleurs, des mesures ont ete prises par le systeme statistique public, dont l'INSEE, afin de limiter autant que possible la charge pesant sur les entreprises. Tout projet d'enquete fait l'objet d'un examen renforce quant a l'utilite, a la redondance des informations demandees avec des donnees deja disponibles et au caractere supportable pour les entrepeises du mode de collecte envisage. Mais l'objectif du Gouvernement est de reduire de 3 % le volume des enquetes en 1997. Un groupe d'experts est charge de faire des propositions operationnelles pour le prochain programme statistique de 1997.

Données clés

Auteur : M. Cuq Henri
Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45498
Rubrique : Sondages et enquetes
Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat
Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6104
Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 280